

MAIRIE
19 Rue Principale - 39300 MONT SUR MONNET

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 JUILLET 2016

Présents : Mmes et MM André LEMAIRE, Sandrine BONIN, Karine CORNIER, Thomas RAMBOZ, Fabienne PERNOT, Dominique RAMBOZ, Nelly GAVAND, Sandy GIRARDOT

Excusés : Michel DE ALMEIDA (pouvoir donné à Sandrine BONIN), Thierry CHEF (pouvoir donné à André LEMAIRE), Didier MOUTENET,

Secrétaire de séance : Fabienne PERNOT

Modification de l'ordre du jour pour ajouter deux points : Four à pain & Contrat employé communal.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion à l'unanimité.

FOUR A PAIN

Acceptation à l'unanimité du devis pour un four à pain, d'un montant de 1500€. L'installation dans la cour de la Mairie sera effectuée par l'employé communal.

PERMISSION VOIRIE ORANGE

Renouvellement de permission de voirie pour les réseaux Orange acceptée à l'unanimité.

DEVIS CHAUDIERES GAZ LOGEMENTS COMMUNAUX

Après étude des devis pour le renouvellement des chaudières gaz de logements communaux, celui de la SAS Roche-Delacroix est accepté à l'unanimité pour un montant de 7210.75€HT.

COMMUNAUX

La parcelle communale, cadastrée B985, laissée par la Société de Chasse sera louée au GAEC Bosne à compter du 1^{er} Aout 2016.

TARIF LOCATION CHAPITAUX

Le tarif de location des chapiteaux pour les gens du village a été fixé à 50€ le grand et 30€ le petit pour le week end. Une caution de 150€ sera demandée à chaque location.

OUVERTURE BAR

Le bar sera ouvert cet été tenu bénévolement. Les boissons fraîches vendues seront au bénéfice de la commune.

CONTRAT EMPLOYE COMMUNAL

Le contrat aidé (70%) de l'employé communal a été reconduit par les services de l'Etat. Il lui sera rappelé de ne pas tondre pendant la pause de midi.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le projet de la radio « Tam Tam » pour les informations villageoises ou de la Mairie sera mis en place entre les membres du Conseil.
- ✚ Des lampes de l'éclairage public ont grillées suite à orage. Une déclaration à l'assurance sera faite,
- ✚ Un entretien de la voirie est à effectuer Rue de Traverse. L'employé communal s'en chargera,

La séance est levée à 21h15, l'ordre du jour étant épuisé.

Le Maire